

Concours externe et interne, examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie au titre de l'année 2017

Rapport du président du jury

Les concours et examen cités en titre se sont déroulés selon les modalités déterminées par les arrêtés du 6 juin 2013 modifiés fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et la composition du jury des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (TSPEI).

L'ouverture de ces recrutements a été autorisée par arrêté ministériel du 7 décembre 2016.

Le jury a été désigné par arrêté du Secrétariat général du 2 février 2017.

Le nombre de postes offerts était fixé à 30 pour le concours externe, 4 pour le concours interne et 1 pour l'examen professionnel (soit 35 en tout).

1 – Déroulement et bilan quantitatif

143 candidats se sont inscrits au concours externe, 44 candidats se sont inscrits au concours interne. Un candidat s'est inscrit à l'examen professionnel.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 4 et 5 avril 2017 ; y ont participé 33 personnes pour le concours externe, 13 pour le concours interne, une pour l'examen professionnel.

Le jury s'est réuni le 10 mai 2017 pour examiner les résultats des épreuves écrites : 21 candidats ont été déclarés admissibles pour le concours externe, 6 pour le concours interne, un pour l'examen professionnel.

Les épreuves orales se sont déroulées du 7 au 9 juin 2017.

A l'issue de celles-ci, le jury s'est réuni et a déclaré admis :

- au titre du concours externe : 13 candidats (pas de liste complémentaire) ;
- au titre du concours interne : 3 candidats ; le jury a fixé la barre d'admission à 138 points ;
- le candidat à l'examen professionnel.

2 – Bilan qualitatif

S'agissant du concours externe, les résultats sont tout aussi décevants qu'en 2016, le nombre de candidats ayant même nettement diminué par rapport à 2016 (143 contre 203), avec corrélativement une baisse du nombre de candidats présents aux épreuves écrites (33 contre 37).

Dans ces conditions, je ne puis que renouveler mes incitations à améliorer l'effort de publicité sur ce concours, ainsi qu'à en réviser fondamentalement la forme afin de l'adapter au public visé.

Par ailleurs, les candidats admissibles présents (deux désistements) se sont avérés répartis majoritairement entre deux populations : des candidats excellents, mais nettement surdiplômés (ingénieurs, masters, voire titulaires d'un doctorat...), et, à l'autre extrémité du spectre, des personnes manifestement inaptes aux fonctions de TSPEI (5 candidats ont reçu une note éliminatoire). Le tableau suivant donne la répartition des admissibles suivant le niveau de diplôme :

diplôme	DUT / DEUG	Licence/ master I	Master II	ingénieur	doctorat
nombre	2	5	6	4	2

Soit 7 candidats avec un diplôme de niveau inférieur à bac + 5, et 12 avec un niveau égal ou supérieur.

La cible visée par le concours (techniciens supérieurs de bonne valeur) est, de ce fait, marginale dans les candidats reçus.

En ce qui concerne le concours interne, on a noté la proportion élevée habituelle de techniciens supérieurs de la filière « équipement » exerçant, au sein des DREAL, des fonctions d'inspecteur des installations classées.

Enfin, le jury a eu la satisfaction de prononcer une admission dans le cadre de l'examen professionnel.

Au total, le concours n'a permis de pourvoir que la moitié des postes offerts, ce qui est préjudiciable tant à la satisfaction des besoins des employeurs qu'à une gestion optimale du corps.

Il s'est déroulé dans d'excellentes conditions, aussi bien du point de vue de son organisation que des conditions matérielles des épreuves.

Alain DORISON

Ingénieur général des Mines